

Néonicotinoïdes : les dérogations permises par la France jugées «illégales» par le Conseil d'État

Par [Emma Confrère](#)

Publié il y a 2 heures ,

Mis à jour il y a 46 minutes

[Copier le lien](#)



La pulvérisation de pesticides sur un champ de betteraves sucrières. *stock.adobe.com*

En 2021 et 2022, le gouvernement avait mis en place des autorisations temporaires pour ces pesticides, qui posent aujourd'hui question.

Les néonicotinoïdes, ces pesticides visant à protéger les cultures d'infestations massives de pucerons porteurs de maladies, sont officiellement interdits en France et en Europe depuis 2018. Toutefois, le gouvernement français avait accordé des dérogations provisoires sur deux néonicotinoïdes - l'imidaclopride et le thiaméthoxane - en 2021 et en 2022, pour les cultures de betteraves sucrières. L'exécutif s'appuyait alors sur le fondement d'une loi du 14 décembre 2020.

Concrètement, ces dérogations permettaient aux agriculteurs de vendre leur production traitée par ces deux pesticides. Plusieurs associations d'agriculteurs, d'apiculteurs et de défense de l'environnement avaient alors demandé au Conseil d'État d'annuler ces autorisations temporaires, notamment par rapport au déclin massif des colonies d'abeilles. C'est désormais chose faite, en plus de les considérer comme «*illégales*».

En effet, le 19 janvier dernier, «*la Cour de justice de l'Union européenne a précisé, pour la première fois, que lorsque la Commission européenne a expressément interdit [...] l'utilisation des semences traitées avec un produit phytosanitaire donné, un État membre ne peut pas accorder une dérogation temporaire*», permettant de commercialiser les produits traités, souligne le Conseil d'État dans un communiqué. Pour l'heure, rien n'indique si l'Union européenne va appliquer des sanctions à l'État français.

La rédaction vous conseille

- **Pesticides: l'essor des alternatives aux traitements chimiques des sols**
- **Néonicotinoïdes : une indemnisation dé plafonnée pour rassurer les planteurs de betteraves en cas de jaunisse**
- **Privée de néonicotinoïdes, la betterave française est menacée**

Sujets

[Néonicotinoïdes](#)[Pesticides](#)[Conseil d'État](#)

À lire aussi

Dette : Fitch abaisse la note de la France d'un cran à «AA-»



Inflation : vers une nouvelle hausse du taux de rémunération du livret A début août ? 🇫🇷

Smic, impôts, prix du tabac... Ce qui change au 1er mai 2023

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)